

DARE INDEX 2020

PROGRES MONDIAL DES MISES EN ŒUVRE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE PAR LES ETATS PARTIES DE LA CDPH

Table of Contents

Introduction	2
Résultats régionaux.....	2
Résultats par niveau de revenu par habitant.....	3
Résultats par date de ratification de la CDPH.....	4
Analyse des engagements des pays.....	5
Analyse de la capacité des pays à mettre en œuvre	6
Analyse des niveaux mondiaux de mise en œuvre et résultats réels.....	8
Analyse comparative Indice DARE 2018-2020	10
Analyse comparative des engagements par pays.....	10
Analyse comparative des mises en œuvre et résultats réels.....	14
ANNEXE	17

List of Figures

Figure 1 - Moyennes des Scores DARE Index des Pays par Région.....	3
Figure 2 - Moyennes des Scores DARE Index des Pays par niveau de développement économique.....	4
Figure 3 - Nuage des scores DARE Index par année de ratification de la CDPH	5
Figure 4 - Comparaison 2018-2020, progrès des engagements des pays par région	12
Figure 5 - Comparaison 2018-2020, progrès de la capacité de mise en œuvre des pays par région	13
Figure 6 - Comparaison 2018-2020, progrès de la mise en œuvre et résultats réels des pays par région..	15

List of Tables

Table 1 - Engagements des pays pour l'accessibilité numérique	5
Table 2 - Capacité de mise en œuvre de l'accessibilité numérique des pays.....	6
Table 3 - Niveaux mondiaux de mise en œuvre, résultats réels des politiques d'accessibilité numérique ..	9
Table 4 - 2018-2020 – Comparaison mondiale des engagements des pays.....	11
Table 5 - 2018-2020 – Engagements des pays, progrès par ordre décroissant par type d'engagement ...	11
Table 6 - 2018-2020 Analyse des capacités de mise en œuvre.....	13
Table 7 - Comparaison 2018-2020 Analyse des mises en œuvre et résultats réels, moyennes mondiales	14
Table 8 - Comparaison 2018-2020 – Progrès des mises en œuvre et des résultats réels	15

Introduction

Ce rapport est basé sur la deuxième édition de la collection de données DARE Index développée par G3ict, en coopération avec Disabled People's International (DPI). L'analyse qui en résulte vise à mesurer d'une manière suivie les progrès réalisés par les États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) dans la mise en œuvre de ses dispositions sur l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication (TICs). Il couvre l'analyse et le classement de 137 pays, dans huit régions, dont 128 ont ratifié la CDPH. Les 137 pays étudiés ont une population totale d'environ 7 milliards d'habitants correspondant à 90% de la population mondiale. Le rapport est basé sur une série de questionnaires remplis par plus de 160 correspondants locaux pendant la période de septembre 2019 à février 2020.

La méthodologie de cette nouvelle édition de l'indice DARE a été améliorée et élargie pour refléter les progrès réalisés dans le domaine des TICs dans le monde nécessitant l'inclusion de trois nouvelles questions sous trois catégories de variables. Par conséquent, une analyse comparative globale, montrant les tendances entre les années 2018 et 2020, n'est pas tout à fait possible à ce stade en raison de l'incorporation de ces trois nouveaux éléments de l'enquête et d'un nombre plus élevé de pays étudiés. Cependant, une analyse comparative distincte est possible en incluant uniquement les pays qui ont participé aux deux années (2018 et 2020) et en analysant le même ensemble de variables utilisé dans l'indice DARE 2018, comme indiqué plus loin dans ce rapport.

Les résultats suivants identifient les lacunes et les opportunités pour les pays afin d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité des produits et services numériques pour les personnes handicapées.

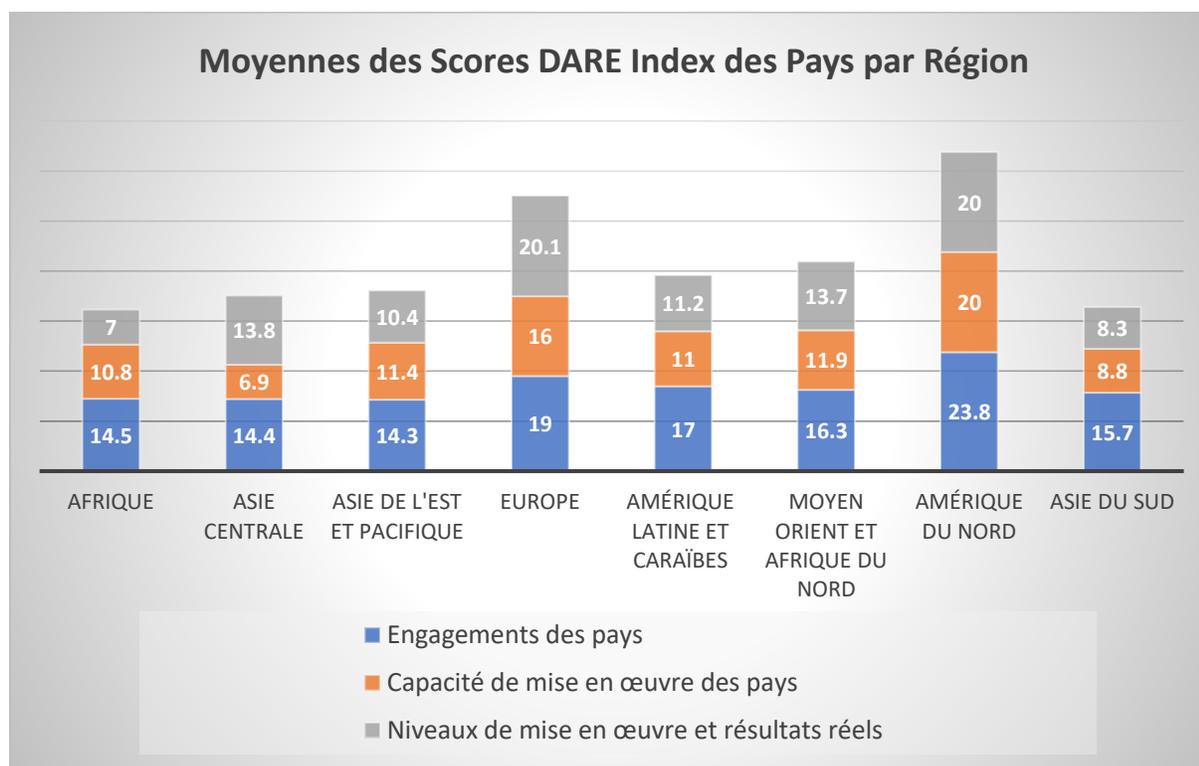
Résultats régionaux

Les progrès des régions en sont encore à des stades de développement différents. Certaines régions comptent un plus grand nombre de pays avec des niveaux de revenu plus élevés ce qui influence leur score.

Alors que la plupart des régions affichent des améliorations dans leur cadre juridique (législation, réglementation, politiques et programmes) et dans leur capacité à mettre en œuvre (organisation, processus, ressources), les vrais gagnants sont les régions qui ont obtenus des résultats réels plus élevés en matière d'accessibilité numérique pour les personnes handicapées dans 10 domaines des produits et services numériques - par exemple, l'Amérique du Nord et l'Europe. Ces régions sont également les plus performantes dans les trois dimensions mesurées : engagements, capacité de mise en œuvre et résultats réels.

Comme le montre le diagramme de la figure 1, la capacité de mise en œuvre reste un domaine à améliorer pour les États parties de la CDPH. Dans toutes les régions, les scores de capacité de mise en œuvre sont encore inférieurs aux scores d'engagement, tandis que les niveaux de mise en œuvre et les résultats réels varient considérablement. L'Amérique du Nord et l'Europe conservent leur position de régions les plus performantes affichant les meilleurs scores moyens, suivies par le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Amérique latine et les Caraïbes, grâce aux bonnes performances du Qatar, d'Israël et d'Oman, et du Brésil et de l'Uruguay, respectivement.

Figure 1 - Moyennes des Scores DARE Index des Pays par Région



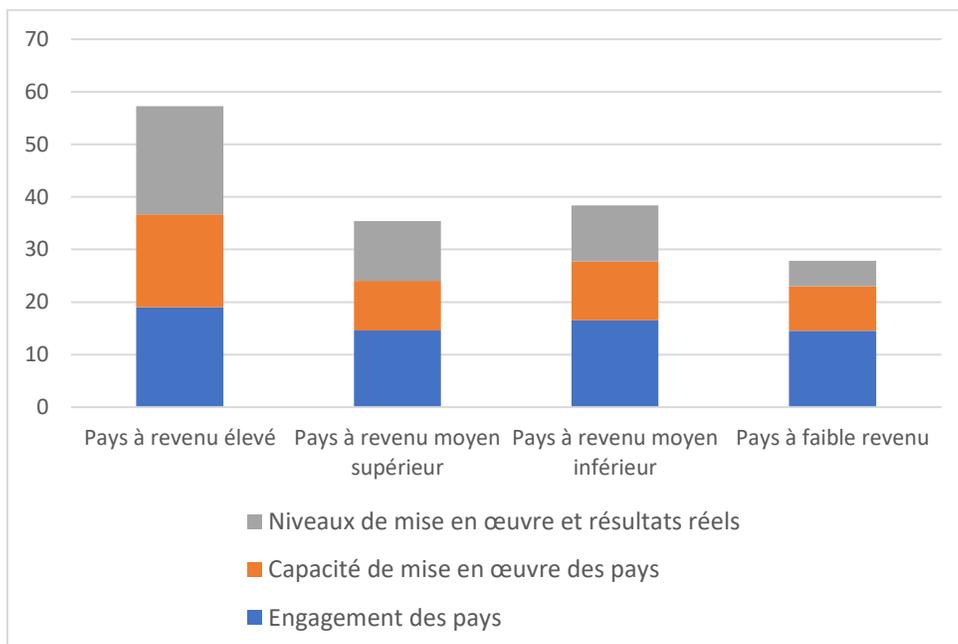
Résultats par niveau de revenu par habitant

Les progrès et meilleurs résultats observés sont sans aucun doute réalisés et concentrés dans les économies à revenu élevé, comme le montre la figure 2. Parmi les pays à niveaux inférieurs de revenu par habitant (pays à revenu moyen supérieur, moyen inférieur et faible), la capacité de mise en œuvre reste comparativement faible. Une faible priorité accordée par les décideurs locaux à l'accessibilité peut limiter les progrès d'adoption de politiques ou de normes d'accessibilité numérique, les ressources allouées aux technologies accessibles, et les capacités techniques et l'infrastructure nécessaires à la localisation des technologies d'assistance. Les domaines d'amélioration les plus importants pour ces économies sont :

- La mise en place de processus de consultation et de participation des personnes handicapées à l'élaboration et au suivi des politiques et des programmes d'accessibilité numérique - seuls 9% des pays à faible revenu ont déclaré impliquer les organisations de personnes handicapées (OPH) dans le processus de prise de décision ;
- Le suivi et l'adoption des normes internationales d'accessibilité aux TIC - seuls 29% des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure suivent les directives ISO, W3C, Section 508, EN 301 549 et UIT ; et
- La disponibilité de cours d'accessibilité aux TICs dans les grandes universités ou proposés par les services d'enseignement professionnel du pays - seuls 39% des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont déclaré avoir des cours d'accessibilité aux TICs dans leur pays.

Comme l'indiquait également la première édition de l'indice DARE, les résultats de cette deuxième édition montrent que les scores d'engagement des pays sont moins influencés que leurs scores de résultats lorsqu'ils sont analysés en fonction de leur niveau de revenu. Cela signifie que de nombreux pays sont prêts à s'engager et à élaborer des politiques et des programmes d'accessibilité numérique quels que soient leurs niveaux de développement économique, une indication positive pour le futur.

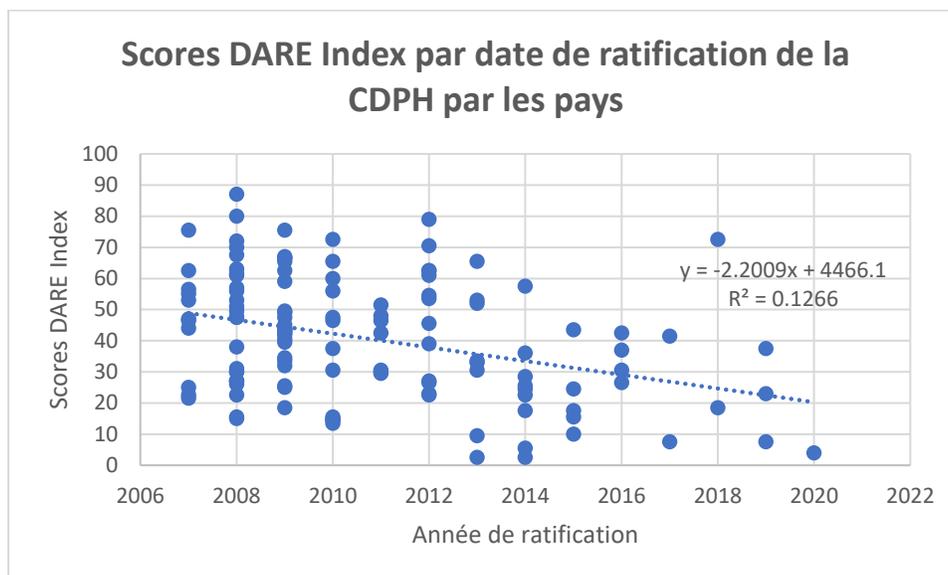
Figure 2 - Moyennes des Scores DARE Index des Pays par niveau de développement économique



Résultats par date de ratification de la CDPH

La ratification de la CDPH a été un succès très clair parmi les pays étudiés dans l'indice DARE 2020 - 93% des pays l'ont ratifiée. La figure 3 montre l'impact de la date de ratification de la CDPH sur l'indice DARE des pays. Les pays qui ont ratifié au cours des premières années ont une meilleure performance moyenne de l'indice DARE que les pays qui ont ratifié plus tard, ce qui signifie que les points moyens de l'indice DARE diminuent pour ceux des pays ayant ratifié la CDPH plus récemment. Quatre-vingts pour cent (80%) des pays interrogés ont ratifié la Convention entre 2007 et 2012 (102 sur 128) représentant une moyenne globale de l'indice DARE de 42,86, soit une moyenne de 17,51 points de plus que les 26 autres pays ayant ratifié avec une moyenne de 25,35 points.

Figure 3 - Nuage des scores DARE Index par année de ratification de la CDPH



Analyse des engagements des pays

Les résultats de la table 1 montrent les efforts constants et les améliorations que les pays ont apportées en termes de progrès des lois, réglementations et politiques.

Table 1 - Engagements des pays pour l'accessibilité numérique

ENGAGEMENTS DES PAYS	% DES PAYS AVEC LOIS, REGLEMENTATION OU POLITIQUES D'ACCESSIBILITE EN VIGUEUR
RATIFICATION CDPH	93%
RATIFICATION/ACCESSION DU TRAITE DE MARRAKESH	37%
LOI GENERALE ETABLISSANT LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES	88%
DEFINITION LEGALE DE L'AMENAGEMENT RAISONNABLE	68%
DEFINITION LEGALE DE L'ACCESSIBILITE INCLUT LES TICS	61%
L'OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL INCLUT LES PERSONNES HANDICAPEES	41%
MOYENNE MONDIALE DES ENGAGEMENTS DES PAYS EN %	<u>65%</u>

Par exemple, alors qu'une minorité de pays avait mis en place une législation générale protégeant les droits des personnes handicapées avant 2006, 88% en ont aujourd'hui. Cela représente un progrès remarquable réalisé sur une période de 14 ans. De même, des définitions juridiques telles que

l'aménagement raisonnable et une définition légale de l'accessibilité incluant les TICs, qui n'existaient que dans très peu de pays avant le lancement de la CDPH, sont désormais présentes dans 68% et 61% des pays étudiés pour l'indice DARE, respectivement.

Pour mieux évaluer le niveau d'engagement des pays, cette deuxième édition de l'Index DARE intègre une nouvelle variable dans la mesure de l'engagement des pays : La ratification du Traité de Marrakech, un traité sur les droits d'auteur qui facilite l'accès aux œuvres publiées pour les personnes aveugles, malvoyantes ou ayant un handicap de lecture. Depuis son adoption le 27 juin 2013 à Marrakech, au Maroc, 68 États parties ont ratifié ce traité.

Enfin, seulement 41% des pays étudiés ont déclaré avoir une obligation de service universel (USO) dans la législation sur les télécommunications qui inclut les personnes handicapées. Il est important de mentionner que les fonds de service universel (USF) sont une source alternative de financement fiable pour les programmes d'accessibilité numérique pour les personnes handicapées. Les gouvernements peuvent utiliser ces fonds pour rendre accessible une variété d'applications et services TIC et promouvoir les technologies d'assistance. Un aspect important de ces fonds de service universel est qu'ils sont financés par des contributions provenant des factures de téléphone – et fournissent donc une source de revenus régulière et cohérente pour les programmes et services d'accessibilité, plus prévisible que les allocations budgétaires annuelles soumises à des variations.

Analyse de la capacité des pays à mettre en œuvre

Sous le volet *Capacité du pays à mettre en œuvre*, une nouvelle variable *Le pays a-t-il une agence pour les TICs accessibles ?* a été incorporée pour mieux évaluer les progrès des gouvernements à mettre en œuvre les TIC accessibles. Comme le montre le tableau 2, seuls 39% des pays étudiés ont déclaré avoir une entité administrative dédiée aux TICs accessibles.

Table 2 - Capacité de mise en œuvre de l'accessibilité numérique des pays

CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE DES PAYS	MOYENNE MONDIALE DES PAYS AVEC RESSOURCES ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ESSENTIELS
AGENCE GOVERNMENTALE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES	88%
ENTITE ADMINISTRATIVE DEDIEE AUX TICs ACCESSIBLES	39%
PROCESSUS D'IMPLICATION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS L'ELABORATION DES POLITIQUES D'ACCESSIBILITE AUX TICs	26%
REFERENCES NATIONALES AUX NORMES INTERNATIONALES D'ACCESSIBILITE AUX TICs	44%
COURS D'ACCESSIBILITE AUX TICs OFFERTS DANS LES GRANDES UNIVERSITES OU PROPOSES PAR DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	38%
MOYENNE MONDIALE DE LA CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE DES PAYS EN %	<u>46%</u>

L'indice DARE 2020 reflète les mêmes domaines d'amélioration de la capacité à mettre en œuvre que l'indice DARE 2018. Le renforcement des capacités est un défi plus complexe en raison de la collaboration et de la coordination intersectorielles nécessaires entre les secteurs public, universitaire et privé pour faire face aux ressources limitées de coopération internationale et aux barrières linguistiques d'accès aux informations techniques. Les domaines d'amélioration les plus importants sont les suivants :

1. Absence de processus d'implication des personnes handicapées dans l'élaboration des politiques d'accessibilité aux TICs

L'absence d'implication des organisations de personnes handicapées (OPH) est un phénomène mondial, avec un pourcentage global d'implication des OPH dans l'élaboration des politiques d'accessibilité numérique de seulement 26%. Les principales raisons de ce faible taux de participation peuvent être liées au manque de sensibilisation associé à l'accessibilité numérique et à l'absence de rôle actif des agences gouvernementales, de nombreux gouvernements n'ayant pas de procédure définie en place pour solliciter la participation et les contributions des OPH, ni un plan pour impliquer les OPH dans la formulation, l'audit et la mise en œuvre des politiques d'accessibilité numérique.

Cette lacune représente une opportunité car les personnes handicapées apportent des connaissances et des perspectives indispensables sur la manière dont les politiques et les programmes peuvent répondre à leurs besoins et contribuent également à garantir la mise en œuvre d'un suivi approprié. Les analyses de régression menées lors de recherches antérieures de G3ict montrent que les pays qui impliquent des personnes handicapées dans l'élaboration et le suivi des politiques obtiennent de meilleurs résultats que ceux qui ne le font pas.

Cette situation est également incompatible avec l'article 4.3 de la CDPH : *“Dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques adoptées aux fins de l'application de la présente Convention, ainsi que dans l'adoption de toute décision sur des questions relatives aux personnes handicapées, les États Parties consultent étroitement et font activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent.”*

2. Manque de références nationales aux normes internationales d'accessibilité aux TICs

Les références nationales aux normes internationales d'accessibilité des TICs sont souvent corrélées à la taille du pays et à son niveau de développement économique. 88% des pays à revenu élevé ont fait état de telles références, contre 22% des pays à faible revenu. Cependant, il y a des pays à faible revenu qui progressent dans ce domaine. Au Népal, de nombreuses organisations de personnes handicapées et agences gouvernementales, comme le Ministère de la femme et de l'enfance et la protection sociale, ont adopté les normes WCAG pour rendre leurs sites Web accessibles. Les normes d'accessibilité sont un fondement essentiel de tout programme ou politique de soutien à l'accessibilité des TICs. En outre, étant donné la nature mondiale du marché des TICs, il est dans le meilleur intérêt des pays de s'aligner sur les normes internationales reconnues, telles que WCAG ou EN 301 549. Favoriser ces normes et veiller à ce qu'elles soient référencées dans les politiques et programmes nationaux d'accessibilité devrait être une priorité pour toutes les parties prenantes promouvant l'accessibilité numérique.

3. Manque de disponibilité des cours d'accessibilité aux TIC au niveau des pays

Seulement 38% des pays ont des cours d'accessibilité aux TICs offerts dans leurs grandes universités ou proposés par des services d'enseignement professionnel. Cela signifie que les étudiants de près de 2/3 des pays continuent à obtenir leur diplôme en informatique ou dans toute autre discipline connexe sans suivre de cours formels sur l'accessibilité des TIC. Les employeurs qui souhaitent mettre en œuvre l'accessibilité des TICs doivent contribuer à combler cette lacune en s'assurant que leur personnel est formé à l'accessibilité des TICs. Le manque de formation et de connaissances concerne également les écoles d'enseignement qui préparent les futurs enseignants qui doivent créer ou utiliser régulièrement du matériel éducatif numérique accessible aux élèves handicapés.

Plusieurs organisations et institutions à travers le monde comblent cet écart au niveau universitaire. L'Université Masaryk et l'Université technique tchèque en République tchèque proposent des cours d'accessibilité et des services de formation professionnelle (CZ.NIC Academy). Au Ghana, divers programmes et cours liés aux TICs accessibles sont dispensés dans certains établissements d'enseignement supérieur (premier et troisième cycle), tels que l'Université du Ghana et l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah. Le Qatar a mis en place des collaborations entre les universités et les institutions gouvernementales pour faire progresser la mise en œuvre des cours d'accessibilité. Par exemple, l'Université du Qatar propose un programme d'études supérieures en éducation spécialisée dans lequel l'accessibilité numérique est largement couverte dans plusieurs cours de l'Université Carnegie Mellon au Qatar, et propose des cours de premier cycle en accessibilité numérique en collaboration avec le Mada Center. Plus récemment, l'Université Hamad Bin Khalifa propose un diplôme d'études supérieures en interaction homme-machine (HCI) avec plusieurs cours et modules académiques dédiés à l'accessibilité numérique.

Pour les organisations et les professionnels à la recherche d'une formation et d'une certification en accessibilité des TIC, G3ict promeut les programmes de l'Association internationale des professionnels de l'accessibilité (IAAP) et ses certifications : *professionnel certifié en compétences essentielles en accessibilité*, *spécialiste de l'accessibilité Web*, et nouveau en 2020, *spécialiste des documents accessibles*. Ces certifications se généralisent et sont adoptées par les agences gouvernementales, les établissements universitaires et les entreprises afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences appropriées en matière d'accessibilité des TICs au sein de leur organisation. Les pays qui cherchent à promouvoir l'accessibilité numérique peuvent explorer ces diverses ressources pour lancer leurs efforts de développement de savoir-faire en matière d'accessibilité aux TICs.

Analyse des niveaux mondiaux de mise en œuvre et résultats réels

La table 3 montre les niveaux mondiaux de mise en œuvre par domaine d'accessibilité des TICs. 51% des pays n'ont pas de politique en place pour la mise en œuvre de l'accessibilité des TICs dans les dix domaines suivis par l'indice DARE.

Comme indiqué dans la table 3 et dans la discussion qui suit, les niveaux de mise en œuvre progressent mondialement parmi les 105 pays qui ont été étudiés à la fois en 2018 et en 2020 (G3ict, 2020, p. 14-16) avec 46% des pays en cours de mise en œuvre de politiques d'accessibilité numérique. Cependant, leur grande majorité sont encore soit à un niveau minimal de mise en œuvre, tel que projets pilotes (24%),

soit à un niveau partiel de mise en œuvre, comme le déploiement de programmes à impact encore limité (19%).

Table 3 - Niveaux mondiaux de mise en œuvre, résultats réels des politiques d'accessibilité numérique

NIVEAUX MONDIAUX DE MISE EN ŒUVRE ET RÉSULTATS (CLASSÉS PAR POURCENTAGE «ABSENCE DE POLITIQUE »)	ABSENCE DE POLITIQUE %	POLITIQUE MAIS PAS DE MISE EN ŒUVRE %	NIVEAU MINIMUM DE MISE EN ŒUVRE %	NIVEAU PARTIEL DE MISE EN ŒUVRE %	NIVEAU SUBSTANTI EL DE MISE EN ŒUVRE %	NIVEAU COMPLET DE MISE EN ŒUVRE %
TELEVISION	39%	7%	26%	24%	3%	1%
WEB	42%	4%	20%	30%	4%	1%
TICs INCLUSIVES POUR L' EDUCATION	46%	0%	31%	21%	1%	1%
LIVRES ELECTRONIQUES	49%	4%	26%	19%	3%	0%
E-GOUVERNEMENT ET CITES INTELLIGENTES	50%	4%	23%	18%	4%	0%
DISPONIBILITE ET PROMOTION DE L'USAGE DE L'INTERNET PAR LES PERSONNES HANDICAPEES	51%	1%	27%	18%	2%	1%
TICs INCLUSIVES FACILITANT L'EMPLOI	53%	2%	26%	16%	3%	0%
APPELS D'OFFRES PUBLIQUES INCLUENT CRITERES D'ACCESSIBILITE	54%	4%	24%	16%	2%	0%
TECHNOLOGIES D'ASSISTANCE ET DES TICs POUR LA VIE INDEPENDANTE	61%	3%	23%	12%	1%	0%
TELEPHONIE MOBILE	62%	4%	18%	13%	1%	2%
MOYENNES GLOBALES TOUTES CATEGORIES DE TICs	<u>51%</u>	<u>3%</u>	<u>24%</u>	<u>19%</u>	<u>2%</u>	<u>1%</u>

Par domaine d'accessibilité des TIC, les secteurs les plus avancés à l'échelle mondiale sont, par ordre décroissant de progrès mesuré en % de pays en cours de mise en œuvre de politiques à différents stades :

1. TELEVISION	61%
2. WEB	58%
3. TICs INCLUSIVES POUR L' EDUCATION	54%
4. LIVRES ELECTRONIQUES	51%
5. E-GOUVERNEMENT ET CITES INTELLIGENTES	50%
6. DISPONIBILITE ET PROMOTION DE L'USAGE DE L'INTERNET PAR LES PERSONNES HANDICAPEES	49%
7. TICs INCLUSIVES FACILITANT L'EMPLOI	47%
8. APPELS D'OFFRES PUBLIQUES INCLUENT CRITERES D'ACCESSIBILITE	46%
9. TECHNOLOGIES D'ASSISTANCE ET DES TICs POUR LA VIE INDEPENDANTE	39%
10. TELEPHONIE MOBILE	38%

Ces résultats sont prometteurs en ce qu'ils indiquent une tendance générale des pays à mettre en œuvre les politiques d'accessibilité numérique.

Les secteurs les plus avancés comprennent la télévision, les TICs inclusives pour l'éducation, le Web et les livres électroniques, tous avec plus de 50% des pays en train de mettre en œuvre des politiques. Toutefois, plus de 50% des pays étudiés ne signalent aucune politique ou aucun programme entrepris pour promouvoir l'accessibilité dans les cinq secteurs des TICs suivants : e-gouvernement et villes intelligentes, téléphonie mobile, disponibilité et utilisation d'Internet par les personnes handicapées, technologies d'assistance et TICs pour l'autonomie de vie et procédures d'achats de biens et services publics. Les politiques et programmes relatifs aux technologies d'assistance et TICs pour une vie autonome sont peu mis en œuvre principalement en raison du manque d'écosystèmes de prestation et de soutien dans la plupart des pays.

Analyse comparative Indice DARE 2018-2020

Analyse comparative des engagements par pays

Comme mentionné dans la page [Méthodologie](#) sur le site Web de G3ict, une analyse comparative globale montrant la tendance entre les années 2018 et 2020 n'est pas possible. L'édition 2020 de l'indice DARE comprend trois nouvelles variables et couvre un plus grand nombre de pays étudiés, ce qui ne permet pas une comparaison directe des données globales. Néanmoins, une analyse comparative distincte est possible en n'incluant que les 105 pays qui ont participé aux deux années (2018 et 2020) et en incorporant le même ensemble de variables utilisé dans l'indice DARE 2018 (se référer à l'annexe pour voir la liste des pays inclus).

Comme le montrent les tables 4 et 5, la tendance est à l'amélioration pour toutes les variables reflétant l'engagement des pays. 59% des pays ont déclaré avoir mis en place une définition de l'accessibilité qui incluait les TICs en 2020, contre 49% en 2018.

Table 4 - 2018-2020 – Comparaison mondiale des engagements des pays

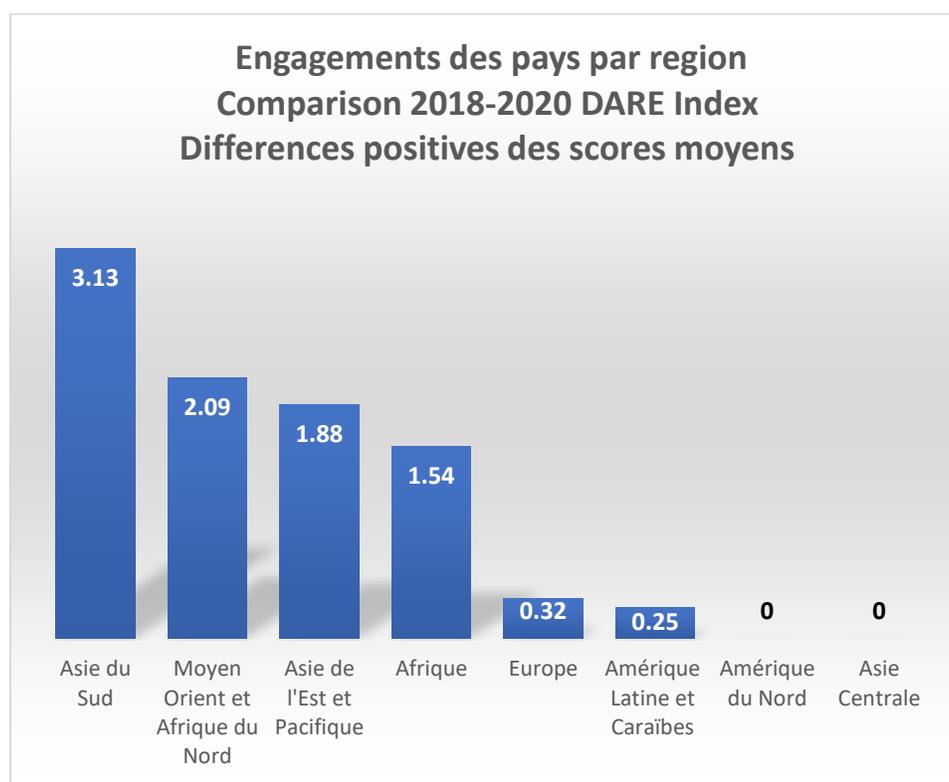
ENGAGEMENTS DES PAYS	% DES PAYS AVEC LOIS, REGLEMENTATION OU POLITIQUES D'ACCESSIBILITE EN VIGUEUR EN 2018	% DES PAYS AVEC LOIS, REGLEMENTATION OU POLITIQUES D'ACCESSIBILITE EN VIGUEUR EN 2020
RATIFICATION CDPH	92%	93%
LOI GENERALE ETABLISSANT LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES	83%	89%
DEFINITION LEGALE DE L'AMENAGEMENT RAISONNABLE	64%	68%
DEFINITION LEGALE DE L'ACCESSIBILITE INCLUE LES TICs	49%	59%
L'OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL INCLUT LES PERSONNES HANDICAPEES	34%	39%
MOYENNE MONDIALE DES ENGAGEMENTS DES PAYS EN %	<u>64%</u>	<u>69%</u>

Table 5 - 2018-2020 – Engagements des pays, progrès par ordre décroissant par type d'engagement

ENGAGEMENTS DES PAYS	COMPARAISON 2018-2020 DIFFERENCE POSITIVE EN % PAR ORDRE DECROISSANT
DEFINITION LEGALE DE L'ACCESSIBILITE INCLUT LES TICs	+10%
LOI GENERALE ETABLISSANT LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES	+6%
L'OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL INCLUT LES PERSONNES HANDICAPEES	+5%
DEFINITION LEGALE DE L'AMENAGEMENT RAISONNABLE	+4%
RATIFICATION CDPH	+1%

Comme le montre la figure 4, les régions les plus performantes, telles que l'Asie du Sud, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Est et Pacifique, adoptent progressivement une législation promouvant des politiques d'accessibilité des TICs.

Figure 4 - Comparaison 2018-2020, progrès des engagements des pays par région



Analyse comparative des capacités à mettre en œuvre des pays

L'analyse comparative montre également une meilleure performance en 2020 des capacités à mettre en œuvre des pays avec une progression de points de 3%. Comme le montre la table 6, tous les pays ont mis en place une agence dédiée aux TICs, une indication positive que les gouvernements se concentrent sur l'importance des TICs pour le développement économique et social. Les domaines d'amélioration potentielle les plus importants restent les mêmes en ce qui concerne les capacités : processus d'implication des OPH dans l'élaboration des politiques sur l'accessibilité des TICs, références nationales aux normes internationales d'accessibilité des TICs, et disponibilité dans le pays de cours d'accessibilité dans les grandes universités ou proposés par des services de formation professionnels.

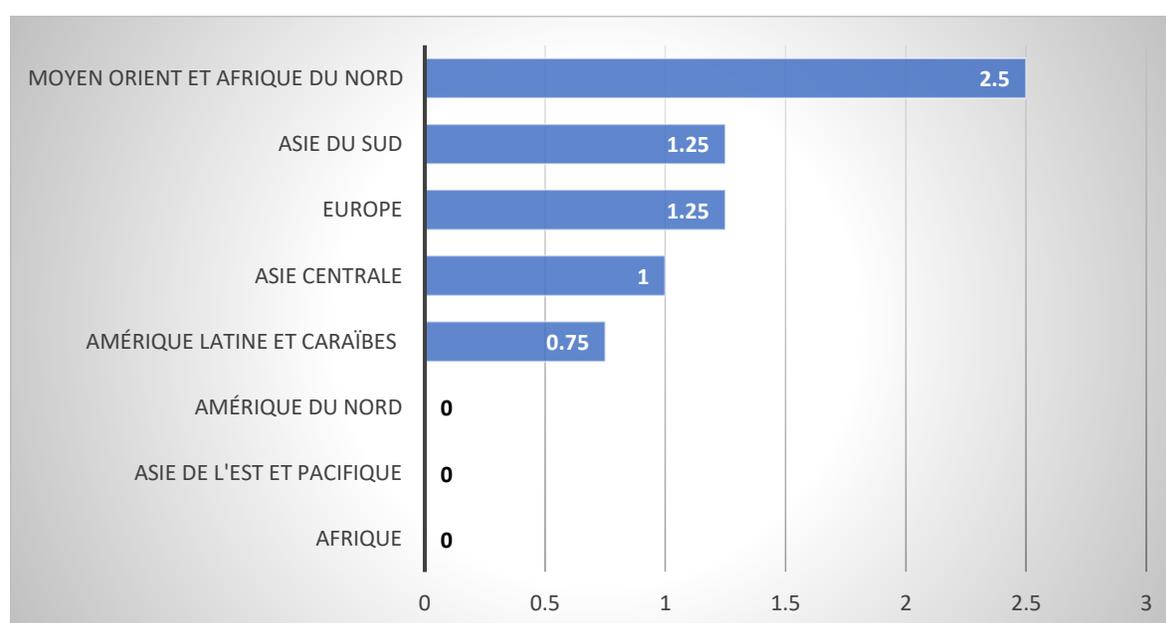
La figure 5 ci-dessous montre la tendance régionale de la capacité des pays et permet d'identifier les différences régionales ponctuelles positives les plus importantes : Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud et Europe. À l'inverse, l'Amérique du Nord, l'Asie de l'Est et le Pacifique et l'Afrique n'obtiennent aucune différence de point entre 2018 et 2020.

Les pays devraient faire des efforts pour allouer des ressources afin d'impliquer directement les parties prenantes dans le processus de prise de décision, pour favoriser l'adoption de normes internationales d'accessibilité des TICs et pour promouvoir la disponibilité de cours dans les grandes universités ou offerts par des services éducatifs professionnels. Ces mesures auront à leur tour un impact positif sur le marché du travail avec plus de formation et de compétences pour mettre en œuvre l'accessibilité des TICs sur le marché.

Table 6 - 2018-2020 Analyse des capacités de mise en œuvre

CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE DES PAYS	MOYENNE MONDIALE DES PAYS AVEC RESSOURCES ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ESSENTIELS EN 2018	MOYENNE MONDIALE DES PAYS AVEC RESSOURCES ET PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ESSENTIELS EN 2020
AGENCE GOVERNAMENTALE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES	85%	90%
ENTITE ADMINISTRATIVE DEDIEE AUX TICs	100%	100%
PROCESSUS D'IMPLICATION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS L'ELABORATION DES POLITIQUES D'ACCESSIBILITE AUX TICs	23%	26%
REFERENCES NATIONALES AUX NORMES INTERNATIONALES D'ACCESSIBILITE AUX TICs	39%	44%
COURS D'ACCESSIBILITE AUX TICs OFFERTS DANS LES GRANDES UNIVERSITES OU PROPOSES PAR DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	37%	39%
MOYENNE MONDIALE DE LA CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE DES PAYS EN %	<u>57%</u>	<u>60%</u>

Figure 5 - Comparaison 2018-2020, progrès de la capacité de mise en œuvre des pays par région



Analyse comparative des mises en œuvre et résultats réels

Comme indiqué précédemment, la mise en œuvre et les résultats réels ont également connu une amélioration dans tous les domaines, ce qui montre que les initiatives dans divers secteurs progressent à l'échelle mondiale, comme le montrent les tables 7 et 8. Cinq des dix domaines d'accessibilité ont connu une augmentation considérable en deux ans de plus de 7%, comme l'accessibilité du Web (augmentation de 8%), l'administration en ligne et les villes intelligentes (augmentation de 8%), la télévision (augmentation de 10%), les marchés publics (augmentation de 11%) et la disponibilité et l'utilisation d'Internet pour les personnes handicapées (augmentation de 14%)). Il s'agit en fait d'un signe encourageant qui semble indiquer que les pays tentent de mettre en œuvre des politiques d'accessibilité aux TICs une fois qu'elles sont adoptées. En outre, l'analyse de comparaison régionale montre que l'Asie de l'Est et le Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Europe ont été les régions avec de meilleures performances pour la progression de leurs résultats réels avec une différence de score de deux points et plus.

Par domaine d'accessibilité des TIC, les secteurs les plus avancés au niveau mondial sont, en termes de progrès mesurés en % de pays en cours de mise en œuvre de politiques à différents stades :

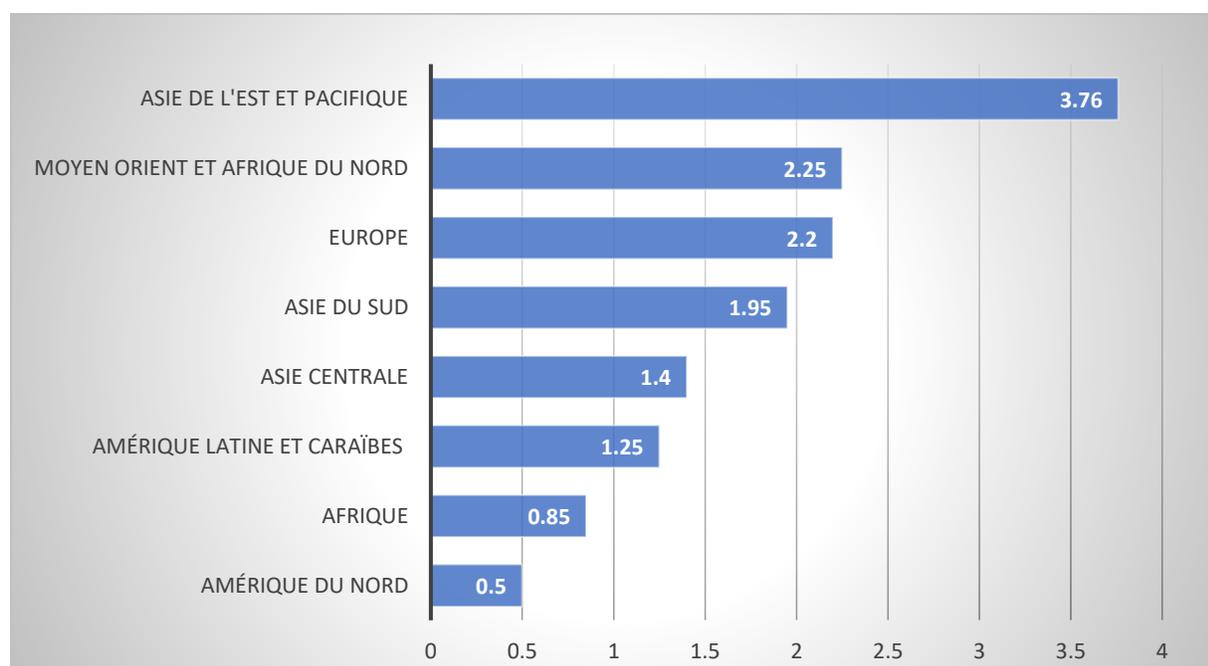
Table 7 - Comparaison 2018-2020 Analyse des mises en œuvre et résultats réels, moyennes mondiales

DOMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ DES TIC	2018	2020
1. TELEVISION	51%	61%
2. WEB	46%	54%
3. TICs INCLUSIVES POUR L' EDUCATION	48%	51%
4. LIVRES ELECTRONIQUES	45%	49%
5. E-GOUVERNEMENT ET CITES INTELLIGENTES	39%	47%
6. DISPONIBILITE ET PROMOTION DE L'USAGE DE L'INTERNET PAR LES PERSONNES HANDICAPEES	34%	48%
7. TICs INCLUSIVES FACILITANT L'EMPLOI	42%	47%
8. APPELS D'OFFRES PUBLIQUES INCLUENT CRITERES D'ACCESSIBILITE	33%	44%
9. TECHNOLOGIES D'ASSISTANCE ET DES TICs POUR LA VIE INDEPENDANTE	35%	38%
10. TELEPHONIE MOBILE	34%	39%

Table 8 - Comparaison 2018-2020 – Progrès des mises en œuvre et des résultats réels

PROGRES MONDIAUX DES MISES EN ŒUVRE ET RESULTATS REELS PAR CATEGORIE DE TIC	NIVEAUX MONDIAUX DE MISE EN OEUVRE ET RESULTATS REELS DIFFERENCE POSITIVE EN % PAR ORDRE DECROISSANT
DISPONIBILITE ET PROMOTION DE L'USAGE DE L'INTERNET PAR LES PERSONNES HANDICAPEES	+14%
APPELS D'OFFRES PUBLIQUES INCLUENT CRITERES D'ACCESSIBILITE	+11%
TELEVISION	+10%
WEB	+8%
E-GOUVERNEMENT ET CITES INTELLIGENTES	+8%
TICs INCLUSIVES FACILITANT L'EMPLOI	+5%
TELEPHONIE MOBILE	+5%
LIVRES ELECTRONIQUES	+4%
TICs INCLUSIVES POUR L' EDUCATION	+3%
TECHNOLOGIES D'ASSISTANCE ET DES TICs POUR LA VIE INDEPENDANTE	+3%

Figure 6 - Comparaison 2018-2020, progrès de la mise en œuvre et résultats réels des pays par région



Parmi les 105 pays inclus dans l'analyse comparative, ceux qui présentent une différence de points la plus élevée dans les résultats sont la Barbade, les Fidji, l'Allemagne, le Myanmar, la Mongolie et le Pakistan. Cependant, à l'exception de l'Allemagne, ces pays ont principalement des politiques et des programmes à des niveaux minimaux ou partiels de mise en œuvre.

Ces résultats reflètent une amélioration considérable par rapport à 2018 où aucune politique ou aucun programme n'était en place. Par exemple, ces dernières années, la municipalité d'Oulan-Bator en Mongolie - un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure - a coopéré avec la *Asian Foundation* pour mettre en œuvre un projet intitulé « Projet de gouvernance urbaine » afin de promouvoir l'accessibilité des services publics. Au Pakistan, les établissements d'enseignement jouent un rôle dans la promotion des TICs pour les personnes handicapées en développant des applications accessibles. L'Allemagne a une politique plus complète pour la télévision accessible segmentée par audiodescription, interprétation en langage des signes et sous-titrage qui sont à des niveaux de progrès différents. L'audiodescription et l'interprétation en langage des signes sont au niveau minimal de mise en œuvre, tandis que le sous-titrage montre un niveau de mise en œuvre substantiel avec plus de la moitié des programmes déjà en place et audités. De plus, l'Allemagne a adopté des lois et des législations qui peuvent avoir eu une incidence positive sur ses résultats. Par exemple, la loi sur l'administration en ligne exige que les documents numériques soient accessibles dans les entités publiques et la loi européenne sur l'accessibilité exige que les livres électroniques soient accessibles d'ici 2025.

ANNEXE

Liste des 105 pays ayant participé aux deux enquêtes du DARE Index de 2018 et 2020

Afghanistan	Guatemala
Afrique du Sud	Guinée-Bissau
Algérie	Guyane
Allemagne	Haïti
Angola	Honduras
Argentine	Ile Maurice
Arménie	Îles Cook
Australie	Inde
Autriche	Indonésie
Bangladesh	Irak
Barbade	Irlande
Bhoutan	Israël
Brésil	Italie
Burundi	Jamaïque
Cambodge	Japon
Cameroun	Kenya
Canada	Laos PDR
Chine	Le Salvador
Colombie	Lesotho
Côte d'Ivoire	Liban
Danemark	Libéria
Equateur	Madagascar
Égypte, République Arabe d'	Malawi
Espagne	Malaisie
États-Unis d'Amérique	Maldives
Ethiopie	Mali
Fédération Russe	Malte
Fidji	Mexique
France	Mongolie
Gambie	Montserrat
Ghana	Maroc
Grèce	Myanmar

Namibie	São Tomé et Príncipe
Népal	Sénégal
Nicaragua	Serbie
Niger	Sierra Leone
Nigeria	Singapour
Norvège	Slovénie
Oman	Soudan
Ouzbékistan	Soudan du Sud
Pakistan	Sri Lanka
Palestine, État de	Suriname
Panama	Suède
Pérou	Tanzanie, République-Unie de
Philippines	Thaïlande
Pologne	Togo
Portugal	Trinité-et-Tobago
Qatar	Tunisie
République Dominicaine	Turkménistan
République du Kirghizistan	Tuvalu
Royaume-Uni	Yémen, République du
Sainte-Lucie	Zambie
Samoa	